

“ Construire une métropole économe, équilibrée et attractive ”



STÉPHANIE JANNIN,
vice-présidente déléguée
à l'aménagement durable
du territoire

DOSSIER

L'avenir, ça se prépare !

S pour schéma, Co pour cohérence et T pour territoriale. Le SCoT ou Schéma de Cohérence Territoriale a débuté sa révision depuis plusieurs mois. Un document stratégique, sous la responsabilité de Montpellier Méditerranée Métropole, chargé de définir les grands principes de l'aménagement du territoire pour les dix à vingt ans à venir. Fort de maîtres-mots, tels que préserver, proximité et attractivité, le SCoT doit permettre au territoire de s'adapter aux mutations en cours (enjeux environnementaux, évolutions des modes de vie, des habitudes de déplacement, contexte économique). Un travail d'études mené depuis 2015, dont les premières orientations ont été présentées aux habitants. Tour d'horizon des grands objectifs.

Depuis le premier SCoT mis en place dès 2006, le visage du territoire métropolitain a changé. Grâce à une croissance démographique soutenue et continue, la Métropole a franchi la barre des 450 000 habitants. Une population plus importante synonyme de besoins nouveaux et d'adaptation nécessaire des politiques publiques menées.

Un projet de territoire

Le SCoT est le socle des politiques d'aménagement du territoire. Il met en cohérence l'ensemble des documents de planification à l'échelle métropolitaine – le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – qui seront déclinés par la suite. « C'est un préalable indispensable qui va nous permettre de relever les défis auxquels nous sommes confrontés, explique Stéphanie Jannin, vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire. Il s'agit de construire une métropole acclimatée, consciente de la nécessité de protéger ses paysages et sa biodiversité, mais aussi une métropole équilibrée et efficace, en aménageant nos villes et villages, et enfin une métropole dynamique et attractive, en confortant l'essor de nos domaines de prédilection (économie, culture, sport...) tout en modérant les extensions urbaines. »

Cette révision s'accompagne d'objectifs précis à atteindre. La priorité : préserver durablement les deux tiers du territoire constitués d'espaces naturels et agricoles et limiter l'urbanisation

au tiers restant. En complément, la Métropole s'engage à valoriser sa biodiversité, s'adapter au changement climatique et à prendre en compte le dynamisme démographique et les besoins qu'il génère. L'accompagnement de l'activité économique se poursuivra afin qu'elle soit créatrice de richesses et d'emplois.

Attractivité et participation citoyenne

« La réalisation de cette feuille de route permettra à la Métropole d'être encore plus attractive et de se positionner comme une métropole européenne et régionale ouverte sur la Méditerranée », affirme Philippe Saurel, président de Montpellier Méditerranée Métropole.

Les grandes orientations du projet de révision du SCoT ont été présentées aux habitants à l'occasion de plusieurs réunions publiques dans les communes du territoire (voir p.30 à 33). Dix rendez-vous de proximité conférant à cette démarche une dimension participative. L'ensemble des maires et des vice-présidents de la Métropole y a été étroitement associé. Un travail stratégique et concerté à mener jusqu'en 2018.

Un SCoT concerté

L'élaboration d'un nouveau SCoT ne peut pas se faire sans la participation des 31 communes du territoire et des habitants. Parties prenantes indispensables, les maires ont été pleinement associés à cette démarche. Ils ont participé à plus de 80 réunions de travail et ateliers. Les habitants ont eu l'occasion d'assister et de s'exprimer au cours de dix réunions publiques organisées sur le territoire.



Philippe Saurel, président de la Métropole et Stéphanie Jannin, vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire ont présidé plusieurs réunions publiques dans les communes, entourés par les maires du secteur, comme ici à Castelnaud-le-Lez, en présence du maire Jean-Pierre Grand, Michel Fraysse, maire de Montferrier-sur-Lez, Jean-Marc Lussert, maire de Prades-le-Lez et Renaud Calvat, maire de Jacou. Les communes de Lattes, Pignan, Grabels et Montpellier ont également accueilli plusieurs rendez-vous sur leurs terres.



Les habitants de la métropole ont répondu présent aux dix réunions publiques organisées par la Métropole.



« Créer du logement pour tous les publics »

Noël Segura, maire de Villeneuve-lès-Maguelone

« Pour aménager le territoire de la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, il y a plusieurs leviers. Créer du logement pour tous les publics en cœur de ville ou dans les rares zones à urbaniser, en respectant les réglementations de protection du patrimoine et les zones naturelles. Ensuite, nous requalifions le territoire en nous intéressant aux mobilités. Grâce au pôle d'échanges multimodal de Villeneuve-lès-Maguelone, le centre de Montpellier sera à 5 minutes en train. Il y a aussi la continuité de la liaison routière intercommunale ouest Montpellier (le Licom) qui arrivera du nord. Avec la validation du SCoT en 2018, nous pourrons alors, avec l'ensemble des partenaires, lancer ces infrastructures. »

villeneuvelesmaguelone.fr



« Se développer sans se dénaturer »

Jackie Galabrun-Boulbes, maire de Saint-Drézéry

« Préserver notre zone agricole est notre priorité. Elle fait partie intégrante de notre identité de village. Nous avons la chance de disposer notamment de très beaux domaines viticoles et d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC Saint-Drézéry), que nous souhaitons continuer à valoriser. Dans la révision du SCoT, nous avons prévu de réduire la surface des zones d'extensions futures. Nous préparons ainsi un développement plus lent que celui de ces dernières années. En somme, continuer à se développer sans se dénaturer. Étant relativement éloignés de la ville-centre et dotés d'une population de 2 500 habitants, nous avons des besoins plus modestes en termes d'aménagement de notre territoire. »

saintdrezerly.fr



« Le défi du trafic routier »

Isabelle Guiraud, maire de Saint Jean de Védas

« Saint Jean de Védas est une commune en pleine mutation. En l'espace de quelques années, nous avons accueilli 2 000 habitants supplémentaires pour atteindre 10 000 habitants. Nous sommes devenus une commune de taille intermédiaire avec toutes les difficultés que cela implique. Il y a d'abord le défi du trafic routier de transit qui engorge de plus en plus les rues de notre ville. Un trafic voué à augmenter avec la mise en service de l'A9. Nous attachons aussi une grande importance à conserver une ceinture verte autour de notre territoire, le long des rives du Rieucoulon et de La Mosson. En matière d'attractivité économique, il s'agit de faire mieux avec un espace limité. Nous sommes en train d'étudier le réaménagement de la zone d'activités de La Lauze. Nous allons également densifier les espaces commerciaux adjacents. »

saintjeandevédas.fr



« Le SCoT une démarche structurante pour le territoire »

Pierre Dudieuzère, maire de Vendargues

« Ma première mission est d'attirer des entreprises pour créer de l'emploi et de la richesse sur la commune. Le parc d'activités industrielles du Salaison, l'une des premières zones d'activités de la Métropole, vient d'être réhabilité par la Métropole. Voirie, réseaux, parking, éclairage et rond-point d'accès ont été réaménagés. Parallèlement, nous avons mené une action en accord avec les entreprises pour dégager du foncier et accueillir 30% d'entreprises supplémentaires en créant 1 000 emplois. Par ailleurs, Vendargues accueille sur 15 ha, un nouveau parc d'activités économiques. Kaewner, la première entreprise à s'y implanter va créer 300 emplois. Le SCoT est important pour le territoire, il va donner les grands axes de l'environnement urbanistique et économique de Vendargues et de toutes les communes de la Métropole. »

vendargues.fr

En dates

La révision du SCoT



2017

MARS-AVRIL réunions publiques de présentation

JUIN

mise à disposition du public du projet du SCoT à l'hôtel de Métropole

SEPTEMBRE

arrêt du projet par le conseil de Métropole

2018

JANVIER

enquête publique

MARS

approbation du SCoT par le conseil de Métropole.

Les grandes orientations à la loupe

L'environnement, les déplacements, l'habitat et le développement économique sont les quatre politiques publiques au cœur du SCoT. Des thématiques, en lien direct avec la vie quotidienne des habitants, disposant chacune d'une feuille de route précise. Zooms sur quelques-unes des préconisations retenues dans le projet de révision du SCoT.

HABITAT DES LOGEMENTS POUR TOUS

L'idée forte est de limiter l'évasion résidentielle des ménages en dehors de la métropole. La solution ? Développer un habitat diversifié et accessible, à proximité des pôles d'emploi et des transports.

✓ Conserver un rythme de construction de 4 200 à 4 500 logements par an dans les 31 communes pour en priorité permettre aux ménages locaux d'accéder à des logements sans s'éloigner de la métropole.

✓ Proposer une offre de logements diversifiée : social, intermédiaires, en accession abordable, libres...

✓ Valoriser le parc de logements anciens : améliorer la performance énergétique des bâtiments, les adapter au vieillissement de la population et lutter contre l'habitat dégradé et indigne.

✓ À noter également, 60% des nouveaux logements seront construits sur les espaces déjà urbanisés, et proches des transports en commun. Des études sont, par exemple, en cours sur la future ligne 5 du tramway, dont l'enjeu est d'implanter des commerces, des logements et des activités tout au long du tracé.



Ces cinq dernières années, le territoire a connu une croissance démographique de 1,77%, soit autant de nouveaux habitants à loger.



EN CHIFFRES
6 500

habitants supplémentaires sont accueillis chaque année dans la métropole.

Une croissance démographique record et supérieure aux autres grandes villes françaises, telles que Rennes, Toulouse, Nantes ou Bordeaux.

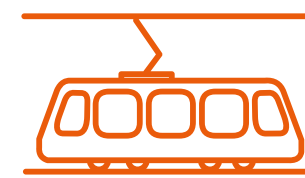
13 000

logements sociaux doivent être construits dans la métropole pour atteindre le seuil légal des 25%.

Une nécessité face aux prix de vente et des loyers des logements libres élevés et qui ne baissent pas.



Le pôle d'échanges multimodal de Sablassou à Castelnaud-le-Lez concentre plusieurs moyens de transport propices à l'intermodalité.



MOBILITÉ DES DÉPLACEMENTS PLUS COHÉRENTS

Sur la route, le rail, dans le tramway, à deux-roues ou encore à pied, les déplacements sont en forte croissance sur l'ensemble de la métropole et avec les territoires voisins. La complémentarité et les connexions entre ces différents modes de transport ne sont pas toujours optimales. Objectif : favoriser davantage l'usage des transports collectifs en les connectant à toutes les échelles.

✓ Prendre appui sur les grands axes structurants : des différents contournements routiers en projet⁽¹⁾ à l'aéroport international en passant par l'autoroute A9 déplacée, le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier, le port de Sète... afin d'améliorer les connexions entre ces moyens de transport.

⁽¹⁾ Contournements ouest et est de Montpellier, requalification de l'A709 en contournement sud, raccordements du LIEN à Grabels et Vendargues, déviation de la RN113...

✓ Renforcer le réseau de transport en commun : avec de futures extensions du réseau de tramway⁽²⁾, la création de pôles d'échanges multimodaux (à l'instar de celui de Baillargues) et de portes métropolitaines pour rabattre les flux provenant des territoires alentour sur le réseau de transport collectif.

⁽²⁾ Ligne 1 de tramway vers la nouvelle gare TGV et l'aéroport international, ligne 5 de tramway, ligne n°6 vers Sablassou...

✓ Développer un réseau cyclable continu, attractif, sécurisé et adapté aux trajets domicile-travail, domicile-études et aux autres trajets du quotidien, mais aussi aux loisirs et aux activités touristiques. Plus largement, il s'agit de favoriser l'usage des modes actifs dans leur ensemble (vélo électrique, trottinette, skateboard, rollers, gyropode...).



EN CHIFFRES

1,6 MILLION

de déplacements sont effectués chaque jour par les résidents de la métropole dont 90% sont internes au territoire.

19 KM

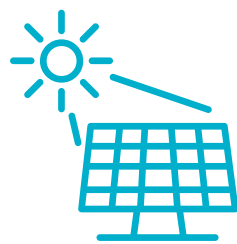
sont en moyenne parcourus quotidiennement par chaque habitant pour une durée totale d'une heure. Un habitant se déplace environ quatre fois par jour.

300 000

déplacements journaliers sont réalisés entre la métropole et son grand bassin de vie, composé des territoires voisins et des agglomérations proches.



Préserver la biodiversité, ainsi que les surfaces agricoles, tout en assurant la transition énergétique.



ENVIRONNEMENT UN PATRIMOINE À PRÉSERVER ET À VALORISER

Le bassin méditerranéen, dans lequel se situe la métropole, est un site exceptionnel de biodiversité. Un patrimoine naturel fragile à protéger, qui s'accompagne d'autres enjeux environnementaux décisifs pour l'avenir du territoire, comme l'eau, l'énergie et l'agriculture.

- ✓ Créer un grand parc métropolitain. Avec un objectif fort de réaliser une multitude d'espaces qui sont de véritables réservoirs de biodiversité. Chacun de ces espaces devant être situé à moins d'1/4 d'heure de chaque habitation. L'exceptionnelle richesse en termes de biodiversité impose une grande responsabilité.
- ✓ Protéger un territoire sensible aux risques naturels. Feux de forêt, diminution de la ressource en eau, inondations, intrusion et submersion marine, mais aussi pollution

de l'air et des sols ou encore îlots de chaleur urbains, sont autant de facteurs à prendre en compte pour anticiper les risques et concilier les différents usages.

- ✓ Activer les deux tiers d'espaces naturels et agricoles qui constituent le territoire, en élaborant une politique agro-écologique et alimentaire au niveau de la Métropole. Celle-ci visera par exemple à mettre en culture les sols pour favoriser leur perméabilité et limiter le ruissellement, à inciter le pastoralisme pour limiter les risques d'incendie.
- ✓ Mettre en œuvre la transition énergétique en accompagnant la mutation de notre modèle énergétique. Notamment en adaptant la conception ou la rénovation des espaces publics, des aménagements et des bâtiments en tenant compte des modifications du climat.

Proposer une offre agroalimentaire de proximité, comme ici dans une brasserie artisanale.



Le secteur de la santé est vecteur d'emplois.



Les entreprises de la French Tech sont accueillies au centre-ville de Montpellier.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ACCUEILLIR LES ENTREPRISES POUR CRÉER DES EMPLOIS

Le développement économique doit être non seulement créateur de richesses, mais surtout d'emplois. Le commerce, l'artisanat, l'industrie, l'agro-écologie, sont des axes structurants à prendre en compte, tout comme la culture ou le tourisme pour offrir un territoire attractif et dynamique.

- ✓ Un schéma d'accueil pour les entreprises. Pour être attractive, la Métropole doit proposer une offre de foncier adaptée aux besoins des entreprises qui souhaitent s'y implanter. Que ce soit en ville ou dans les différents parcs d'activités réhabilités ou à créer, les entreprises innovantes ou plus traditionnelles doivent pouvoir se loger.
- ✓ Un tissu commercial équilibré. L'écosystème commercial urbain existant et celui des nouveaux quartiers doit être équilibré car il est synonyme d'animation des villes et des villages. Sans oublier les zones commerciales de périphérie qui doivent être réinvesties et densifiées.
- ✓ Le tourisme vecteur de richesse. Agrotourisme, tourisme d'affaire ou de loisirs doivent faire l'objet de stratégies visant

à mieux révéler les ressources touristiques du territoire, organiser une offre complète diversifiée et ciblée. Il est important d'étendre la saisonnalité de cette activité qui génère richesse et emplois.

- ✓ Culture, sports et loisirs. Le dynamisme culturel, évènementiel, sportif et de loisir de la Métropole fait aujourd'hui référence en France et à l'étranger. Il est essentiel de conforter et renforcer cette offre qualitative à destination de la population permanente, des touristes ou des habitants du grand bassin de vie régional.
- ✓ Six filières prioritaires. La Métropole active des leviers de structuration des filières santé, numérique, industries créatives et culturelles, agroalimentaire et agro-écologie, technologies vertes ou éco-industrielles et eau, pour développer une économie innovante.

EN CHIFFRES

7 000
emplois sont recensés
sur l'ensemble des filières agricoles et agroalimentaires de la métropole.

80
entreprises
et leurs 600 employés sont accueillis dans les 25 000 m² d'hôtels d'entreprises et d'ateliers-relais de Montpellier Méditerranée Métropole. Une offre immobilière en progression à compléter.

+ DE 5 MILLIONS
de touristes
s'arrêtent dans la métropole chaque année. Le tourisme d'affaires est important, Montpellier est le sixième territoire pour les congrès en France.



Retrouvez plus d'informations sur montpellier3m.fr/scot

EN CHIFFRES

2/3
des espèces connues en France sont inventoriées sur le territoire de la métropole.

Certaines espèces sont menacées par la disparition de leurs habitats, la pollution ou l'impact de l'homme.

97%
de consommation d'énergie est absorbée par le bâtiment (55%) et les transports routiers (37%).
En isolant les logements, d'importantes économies peuvent être réalisées.